

Pays Cob. 59 emplois d'avenir créés en 2013

La création d'au moins 59 emplois d'avenir, est attendue en 2013, sur le territoire du pays du Centre Ouest-Bretagne, dans le secteur non-marchand.

Le dispositif Emplois d'avenir sur le Pays Cob a été présenté, jeudi, à la Maison des services publics.



Une quarantaine de personnes, élus, employés municipaux, responsables de l'emploi et de la formation professionnelle, ont assisté jeudi, à la Maison des services publics, à la présentation du dispositif des contrats d'avenir sur le territoire du pays Centre-Ouest-Bretagne.

La réunion était animée par le sous-préfet de Châteaulin, Denis Olagnon et par le député de la circonscription, Richard Ferrand. « Le dispositif cible les jeunes de 16 à 25 ans (*), insuffisamment qualifiés et dont on sait qu'ils ont deux fois plus de difficultés à décrocher un emploi », rappelle ce dernier.

Près de 380 jeunes éligibles

Sur les 840 demandeurs d'emplois de moins de 26 ans inscrits dans le Pays Centre-Ouest-Bretagne, près de 380 sont éligibles, dont les 230 jeunes qui n'ont pas de diplôme.

Les demandeurs d'emploi, titulaires d'un CAP ou d'un BEP peuvent également postuler, à condition d'être inscrits à Pôle Emploi depuis au moins six mois.

Cinq jeunes du territoire, bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur pourront exceptionnellement signer un contrat d'avenir, dans des communes

classées en « zones de revitalisation rurales », prioritaires, situées principalement dans les cantons d'Huelgoat, Pleyben, Callac, Corlay, Maël-Carhaix, Rostrenen (plus les communes de Lopérec et Guémené-sur-Scorff).

Un engagement de trois ans

Au total, 59 conventions emploi d'avenir seront signées en 2013 dans le Cob, dans le secteur non-marchand (hôpital, associations, collectivités...).

Chaque convention correspond à un engagement de trois ans, sachant que l'État verse une

aide financière à l'employeur, chaque mois.

« L'objectif est de permettre à ces jeunes, qui pourront travailler dans des secteurs très divers, de bénéficier d'une formation d'avenir », pointe le député.

Les employeurs du territoire, ayant le projet de recruter un jeune salarié, dans le cadre de ce dispositif, sont invités à prendre contact avec Pôle Emploi, Cap Emploi, ou les antennes de la Mission locale.

* Jusqu'à trente ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés.